

Compte rendu du Comité syndical du mercredi 8 mars 2023 à 18h30 SMIRIL

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le vingt et un février deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BUB, Président.

Membres titulaires présents : M. BUB Jérôme, M. DESCHANEL Thierry, Mme CHAIGNE Caroline, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, Mme RANN Josiane, M. THIMONET Christophe, M. VERD Pierre.

Membres titulaires excusés : M. BRUN Jean-Jacques, Mme DEHAN Nathalie (pouvoir à M. BUB), Mme EDERY Michèle (pouvoir à M. BUB).

Membres suppléants présents (avec voix délibératives) : /

Membres suppléants présents (sans voix délibératives) : /

Agents présents : Damien Dumollard – Directeur, Marion Poncet – Gestionnaire administratif.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 8

Suppléants présents : 0

Procurations : 2

Membres présents ou représentés : 10

Voix délibératives présentes ou représentées : 13

Date de la convocation : 21/02/2023

Ordre du jour

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 14 décembre 2022
3. Présentation des comptes 2022 et du budget primitif 2023
 - a. Approbation du compte de gestion 2022
 - b. Approbation du compte administratif 2022
 - c. Intégration des excédents de clôtures 2022 – Affectation du résultat
 - d. Vote du budget primitif 2023
4. Modification de la délibération relative à la facturation d'interventions
5. Convention 2023 Cap sur le Rhône
6. Convention 2023 pour l'Eco pâturage
7. Délibération complémentaire : mandat pour demandes de subventions en cofinancement des projets d'aménagement d'interprétation et de l'Observatoire de la biodiversité

Informations diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Christophe THIMONET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du dernier Comité

Le Comité syndical valide à l'unanimité le compte-rendu du 14 décembre 2022, sans modification.

3. Présentation des comptes 2022 et du budget primitif 2023

Le rapport d'activité 2022 du SMIRIL est remis et présenté au Comité syndical avant présentation et des comptes 2022. Le compte administratif et le compte de gestion ont été remis aux délégué-e-s avec la convocation.

a. Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion a été dressé par Madame FREJAT et Monsieur GAUCHER - Comptables des Finances Publiques - Responsables de la Trésorerie de GIVORS – pour l'année 2022.

Le Président propose au Comité syndical, qui :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que la Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

De statuer :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2022.

b. Approbation du compte administratif 2022

M. Christophe THIMONET prend la présidence de séance pour la présentation et le débat sur le compte administratif.

M. Christophe THIMONET présente le compte administratif qui coïncide au compte de gestion 2022 présenté par la trésorerie et aborde les éléments notables de l'exécution du budget 2022.

Il est présenté au Comité syndical un compte administratif 2022 avec un solde de clôture :

- Négatif en investissement : **143 179,44 €**
- Positif en fonctionnement : **20 964,38 €**

Les résultats cumulés 2022 s'élèvent à :

- **431 834,83 €** en investissement
- **145 566,54 €** en fonctionnement

Hors de la présence du Président du SMIRIL, le Comité syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2022.

c. Intégration des excédents de clôtures 2022 – Affectation du résultat

Après avoir repris sa fonction de Président de séance, M. BUB présente et propose l'affectation des résultats.

Résultats de l'exercice 2022

SECTION	Réalisé RECETTES	Réalisé DEPENSES	Résultats 2022
FONCTIONNEMENT	815 647,86 €	794 683,48 €	20 964,38 €
INVESTISSEMENT	36 962,20 €	180 141,64 €	- 143 179,44 €
TOTAL	852 610,06 €	974 825,12 €	- 122 215,06 €

Excédents de clôture d'exercice 2022

SECTION	SITUATION INITIALE (2022)	RESULTAT EXERCICE	SITUATION FINALE
FONCTIONNEMENT	124 602,16 €	20 964,38 €	145 566,54 €
INVESTISSEMENT	575 014,27 €	-143 179,44 €	431 834,83 €
TOTAL	699 616,43 €	-122 215,06 €	577 401,37 €

Le **Comité syndical** après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 145 566,54 €
- un excédent d'investissement de 431 834,83 €

Après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'intégration du résultat :

- au compte 002 la somme de **145 566,54 €** (section de fonctionnement)
- au compte 001 la somme de **431 834,83 €** (section d'investissement)

d. Vote du budget primitif 2023

Le budget primitif pour 2023 a été préparé conformément au débat d'orientation budgétaire relatif à cet exercice qui a eu lieu lors du Comité syndical du 14 décembre 2022 et a fait l'objet d'un rapport remis aux délégué-e-s avec la convocation.

Après intégration des excédents de l'exercice 2022 et affectation des résultats, le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de fonctionnement à 970 347 € et se présente en suréquilibre pour sa section d'investissement : 473 321,83 € en recettes et 118 352,40 € en dépenses.

Le budget primitif est présenté de manière détaillée par articles sur la base du rapport transmis. Les principales dépenses et éléments de recettes sont passés en revue et expliqués.

Le Budget présenté n'appelle pas de remarque particulière et se trouve confirmé au DOB.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

4. Modification de la délibération relative à la facturation d'interventions

Le SMIRIL mène chaque année diverses actions d'éducation à l'environnement en faveur des publics, principalement scolaire et grand public, mais également auprès de groupes (entreprises, organismes de formations...). Le Plan de gestion 2021 – 2030 confirme l'objectif de développement de partenariats et d'action en direction de ces publics (Objectif opérationnel 13-4). Par ailleurs, il prévoit que pour répondre à l'enjeu d'une gestion concertée et pérenne du site, le SMIRIL peut être « structure ressource pour les maîtres d'ouvrage » (Objectif à long terme n°12), notamment en proposant « une expertise et des solutions pour une gestion durable et des interventions attentives à la préservation de la biodiversité » (Objectif opérationnel n°12-1).

Dans ce cadre particulier, des actions peuvent être menées sans qu'elles n'entrent dans un partenariat formalisé par une convention.

Compte tenu du développement (toutefois modéré) de ces actions et de manière à permettre une participation financière ponctuelle des bénéficiaires la délibération initiale est complétée en conséquence et prévoit les motifs de facturation suivants :

- ½ journée d'animation pédagogique avec 1 intervenant : 350 € TTC (TVA non applicable)
- ½ journée d'animation pédagogique en régie pour les maisons de quartier ou accueil collectif de mineur : 230 € TTC (TVA non applicable) et 250 € le week-end (TVA non applicable).
- ½ journée de formation avec 1 formateur : 450 € TTC (TVA non applicable)
- Journée d'étude et de connaissance de la biodiversité : 450 € TTC (TVA non applicable)

Les coûts annexes de matériel, d'intervenants ou de transport seront facturés au réel en plus de l'intervention, le cas échéant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les motifs et montants de facturations.

5. Convention 2023 Cap sur le Rhône

L'association Cap sur le Rhône anime un réseau de musées, sites naturels, culturels, touristiques le long de l'axe Rhône-Saône et Rhône amont. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets, le réseau a pour objectifs de :

- Valoriser dans une approche transversale le patrimoine culturel témoignant de l'histoire du Rhône et de l'axe Rhône-Saône, voie historique de communication entre la Méditerranée et l'Europe septentrionale et le patrimoine naturel ;
- Diversifier les publics : scolaires, riverains, visiteurs, (cyclo)touristes de passage ou de proximité... ;
- Renforcer le sentiment d'attachement des populations au fleuve et à la rivière, par la mise en récit des patrimoines culturel et naturel, et le questionnement des enjeux contemporains,
- Contribuer à développer l'attractivité de ViaRhôna et des territoires traversés,
- Mettre en œuvre des partenariats qualifiants et diversifiés,
- Permettre l'échange et la mutualisation de compétences et de connaissances.

Le SMIRIL est adhérent du réseau depuis 2016 et y participe activement. Le projet 2022 concernait la mise en place et réalisation d'une exposition itinérante collaborative photographies-sons représentant l'ensemble des sites et acteurs du fleuve adhérents au réseau. Le projet 2023 consistera en l'organisation de la [2^{ème} édition du concours d'écriture « Dans les courants du fleuve »](#). Les textes qui seront produits devraient être valorisés par la réalisation de roman-photos (projet 2024).

Monsieur le Président propose au Comité syndical de renouveler son adhésion au réseau et d'apporter son concours au projet 2023 pour un montant total de 800 €.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, vote par 1 abstention (Mme Victoria MARI) et 12 voix pour l'adoption de la convention.

6. Convention pâturage 2023

Le SMIRIL met en œuvre la gestion par pâturage de zone ouverte en rive droite du Rhône depuis 2014. Cette action se réalise grâce au partenariat tissé avec le même éleveur, Monsieur Charmet (Echalas), depuis cette date.

Les retours sur le plan de la gestion de l'espace comme sur le plan de la communication auprès du public étant très bon, la poursuite de l'action est inscrite au Plan de gestion 2021-2030 et bénéficie du soutien financier de CNR.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de la convention pour l'année 2023 pour 5 180€ (montant identique à 2021 et 2022).

7. Délibération complémentaire : mandat pour demandes de subventions en cofinancement des projets d'aménagement d'interprétation et de l'Observatoire de la biodiversité

Le Comité syndical a notamment validé en 2022 la mise en œuvre de deux projets :

- La réfection des aménagements d'accueil du public sur l'espace naturel par la réalisation des actions inscrite au Plan d'interprétation des îles & îlots du Rhône ;
- Le développement d'un Observatoire territorial de la Biodiversité des îles, îlots et côtes du Rhône.

Le Comité syndical avait également délibéré favorablement le 18 mai 2022 pour inscrire le SMIRIL dans le contrat de financement Métropole de Lyon – Agence de l'eau pour la réalisation d'une partie des aménagements d'interprétation.

Monsieur le Président sollicite mandat du Comité syndical pour l'autoriser à déposer candidature dans le cadre des procédures d'appel à projets actuellement en cours au titre du Fonds Verts et de l'Appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale » de l'Office Française de la Biodiversité et ainsi poursuivre les recherches de co-financements de ces projets.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, donne unanimement mandat à Monsieur le Président pour déposer ces dossiers de candidature aux cofinancements évoqués et signer les engagements nécessaires.

Informations diverses

- L'appel à manifestation d'intérêt des établissements scolaires pour programme d'éducation à la nature 2023-2024 est clos. Sur les 52 demandes reçues, 40 établissements ont pu être retenus, dont 30 sur les communes membres (100% des demandes) et parmi eux 4 collèges.
- Le 1^{er} rdv de concertation dans le cadre de la « Stratégie Aires Protégées » a eu lieu le 16/02/2023.
- Une journée de mobilisation autour des déchets dans le fleuve, organisée par Randossage, aura lieu samedi 22 avril 2023 sur l'île de la Table ronde.
- Le recrutement de l'agent espace naturel se finalise et le poste vacant devrait être pourvu d'ici fin mai.
- Benoît Fournier-Mottet relaye la proposition du Bureau d'organiser une fresque du climat pour les membres du Comité syndical d'ici l'été et soumet la proposition que d'autres communes puissent accueillir une conférence-débat sur les pollutions du Rhône comme celle qui s'est tenue sur la commune d'Irigny en janvier.

Après validation du secrétaire de séance,
Fait à Grigny, le 9 mars 2023,

Jérôme BUB,

Président